



Doit on dédommager l'agent immobilier avant le terme d'un mandat de gestion locative?

Par **joy509**, le **15/04/2020** à **19:23**

Bonjour,

J'ai souscrit un mandat de gestion locative immobilière avec une agence pour une durée fixe d'un an. Est il possible de résilier unilatéralement le mandat en énonçant la loi chatel?

lors de la signature du mandat, il y avait trois locataires en place, depuis il ne reste qu'un.

l'agent immobilier me propose de lui payer la fin du mandat sous la base des trois locataires en considérant que le départ des deux locataires est dû au refus du propriétaires de faire des travaux (remontée des eaux sanitaires dans les logements). que dit la jurisprudence à ce sujet?

Que faire? on est dans l'impasse depuis un mois

merci de me répondre.